

RAPPORT ANNUEL

NOVEMBRE 2024

NOTRE ACTION
EN MATIÈRE DE LUTTE
CONTRE LES DISCRIMINATIONS

vi || eurbanne

SOMMAIRE

LE MOT DE L'ÉLUE	3
LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À VILLEURBANNE EN UN COUP D'ŒIL	4
OBSERVER LES DISCRIMINATIONS	6
Résultats de l'observatoire des discriminations en infographie.....	6
S'ENGAGER	8
Le réseau de vigilance pour l'égalité et la non discrimination.....	8
Le projet de maison de l'égalité, des droits et de la lutte contre les discriminations.....	9
Le soutien aux acteur.trices de la lutte contre les discriminations.....	9
Des partenariats institutionnels pour lutter contre le racisme et les discriminations raciales.....	10
(SE) FORMER	12
Former les agent.es de la collectivité.....	12
Former les parties prenantes de Villeurbanne.....	14
DÉBATTRE ET ÉCHANGER POUR NOURRIR L'ACTION	15
La semaine de lutte contre les violences faites aux femmes.....	15
La 9 ^e édition des semaines des handicaps.....	16
Les 40 ans de la marche pour l'égalité et contre le racisme.....	16
AGIR POUR CHANGER	17
Favoriser l'égalité professionnelle en interne : un nouveau plan d'action pour 2024-2026.....	17
La commission contributive interne égalité et non-discrimination.....	18
Préparer le prochain plan thématique de lutte contre les discriminations dans la santé.....	19
Comprendre et prévenir les discriminations dans le logement.....	19
Un nouveau plan pour lutter contre la haine et les discriminations LGBTI+.....	20
Une charte contre les violences sexuelles, sexistes et discriminatoires dans les événements publics.....	20
Valoriser les femmes qui font Villeurbanne : la saison Plurielles au Rize.....	21
Soutenir les associations.....	22
Site internet.....	23
Permanences juridiques LCD à Villeurbanne.....	24

LE MOT DE L'ÉLUE



Agathe FORT
adjointe déléguée
à la ville inclusive,
à la lutte contre
les discriminations
et à la santé

"VILLEURBANNE SE MOBILISE CONTRE LES DISCRIMINATIONS"

La politique villeurbanaise de lutte contre les discriminations a été initiée il y a 20 ans, d'abord dans le domaine de l'emploi. Elle irrigue maintenant toutes les politiques municipales. **À Villeurbanne, nous souhaitons prendre en compte toutes les discriminations, celles liées au genre, au handicap, à l'âge, sans nier les plus taboues, comme les discriminations raciales.** Aussi ce rapport rend compte de notre action à l'égard de toutes les discriminations comme de notre méthode. Les discriminations sont ancrées dans le fonctionnement de la société et sont bien souvent produites de façon involontaire voire inconsciente, c'est pourquoi il est nécessaire de prendre en compte leur dimension systémique et non individuelle dans nos politiques municipales.

Pour progresser vers l'égalité et combattre les discriminations, il est nécessaire de combiner (re)connaissance, formation et action de changement des pratiques et des politiques, mais aussi d'agir avec les personnes vivant des discriminations. C'est l'objectif de la commission contributive pour l'égalité professionnelle et la non-discrimination composée d'une quarantaine d'agent.es volontaires et de représentant.es syndicaux.ales dont le deuxième rapport annuel est présenté en annexe. Concernant l'emploi interne, Villeurbanne a adopté son plan d'action pour l'égalité professionnelle 2024-2026 qui intègre plusieurs mesures visant à répondre aux enjeux pointés par le rapport de situation comparée des agent.es en fonction du sexe mais aussi de la situation de handicap et de l'origine supposée. Nous poursuivons nos actions de lutte contre les violences et les discriminations à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre par la signature du deuxième plan partenarial pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTI+. Villeurbanne maintient aussi son engagement sur les violences sexistes et sexuelles,

concrétisé par la signature d'une charte réunissant 14 partenaires du territoire. L'année 2024 a également été marquée par la poursuite de l'appel à projets destiné à consolider la dynamique associative villeurbanaise en lien étroit avec le projet de Maison de l'égalité des droits et de lutte contre les discriminations, dont nous posons actuellement les fondations avec l'ensemble des structures locales engagées.

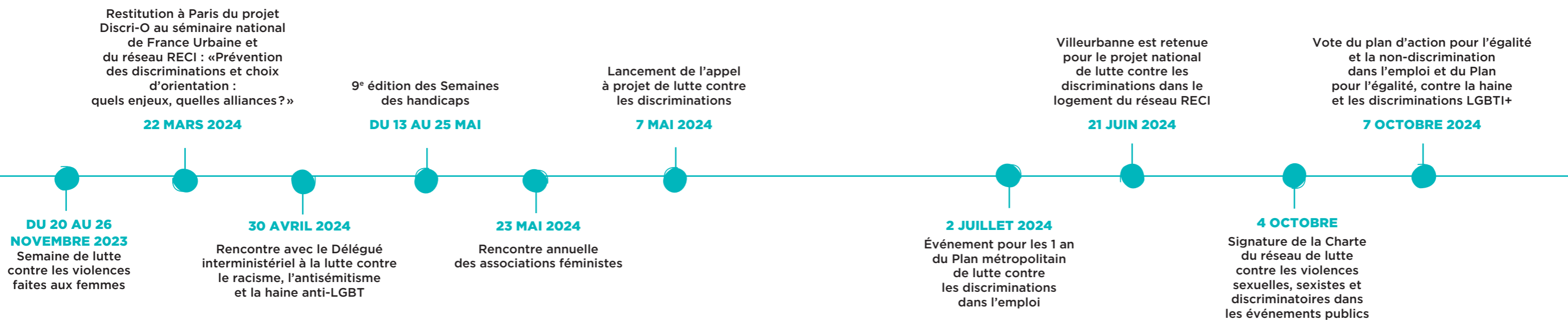
Villeurbanne œuvre aussi à l'échange de pratiques et à la consolidation d'une dynamique regroupant les collectivités locales et les acteurs et actrices de la lutte contre les discriminations, comme dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations à l'emploi porté par la Métropole de Lyon. Nos partenariats nous conduisent aussi vers des projets nationaux comme avec le réseau RECI autour de la prévention des discriminations dans le logement.

Ces actions nouvelles s'inscrivent en complémentarité de dispositifs plus anciens qui mobilisent le droit et qui ont fait la spécificité de la politique villeurbanaise, comme le réseau de vigilance pour l'égalité et la non-discrimination et les permanences juridiques mises en place, qui inspirent aujourd'hui d'autres territoires. Ce rapport annuel présenté au conseil municipal a vocation à être diffusé largement. Informer les Villeurbannais et les Villeurbannaises sur les actions que nous menons, les moyens que nous consacrons à cette politique, constitue un enjeu de transparence. **Il s'agit aussi de faire des discriminations un sujet de débat public, et de la lutte contre les discriminations, une exigence démocratique et sociale.**

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À VILLEURBANNE EN UN COUP D'ŒIL



RÉTROSPECTIVE 2023-2024



LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS À VILLEURBANNE C'EST

→ Une politique municipale transversale menée depuis 20 ans

L'action de lutte contre les discriminations à Villeurbanne a été lancée au début des années 2000. Initiée d'abord dans le domaine de l'emploi, elle s'est étendue à d'autres domaines tels que le logement, le crédit bancaire, l'orientation scolaire, pour devenir transversale aux politiques municipales.

→ Une mission Ville inclusive et lutte contre les discriminations

Une mission dédiée à la lutte contre les discriminations a été créée en 2008 et rattachée à la direction générale des services. Élargie à la Ville inclusive, la mission compte aujourd'hui quatre postes et demi dédiés.

→ Une politique transversale interne

Un plan d'action 2024-2026 pour la non-discrimination et l'égalité professionnelle qui engage la Ville en tant qu'employeur.

→ Un réseau de vigilance pour l'égalité et la non-discrimination qui rassemble une dizaine de partenaires, et un observatoire des discriminations.

→ Des permanences juridiques dédiées à la lutte contre les discriminations et une convention avec les acteurs du droit (Maison de Justice et du Droit et Défenseur des droits)

→ L'inscription dans des réseaux : le pilotage d'un groupe de travail sur la lutte contre les discriminations animé par France urbaine ; la coalition européenne des villes contre le racisme de l'UNESCO, ECCAR.

→ Un site internet :

nondiscrimination.villeurbanne.fr

dédié à la lutte contre les discriminations et destiné aux partenaires de l'action villeurbanaise et aux citoyen.nes.

→ Une lettre d'information bimestrielle

OBSERVER LES DISCRIMINATIONS

RÉSULTATS DE L'OBSERVATOIRE DES DISCRIMINATIONS EN INFOGRAPHIE

La connaissance et la reconnaissance des inégalités et des phénomènes de discrimination conditionnent l'orientation et le déploiement d'une action publique de lutte contre les discriminations forte et cohérente. Les études et les mesures permettent de faire des constats mais aussi de mieux comprendre la dimension systémique des discriminations.

COMPRENDRE LES DISCRIMINATIONS À VILLEURBANNE

L'observatoire des discriminations existe depuis 2010 et est alimenté par :

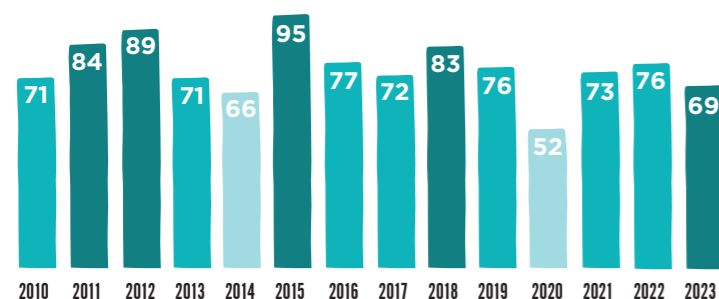
→ Les délégué.es du Défenseur des droits à la Maison de justice et du droit de Villeurbanne : depuis septembre 2009, dans le cadre d'une convention entre le Parquet, le Tribunal de Grande Instance, la Ville de Villeurbanne et le Défenseur des droits, trois permanences hebdomadaires de délégué.es du Défenseur des droits se tiennent à la Maison de justice et du droit de Villeurbanne.

→ Les permanences d'avocat de Réaji : Cette permanence a été initiée en 2009 par l'association ARCAD puis proposée par ADL de 2015 à 2020. Depuis 2021, elle est assurée par l'association Réaji.

→ Le réseau de vigilance en faveur de l'égalité de traitement et de la non discrimination des intermédiaires de l'emploi, du logement et les professionnels de l'action sociale. Animé par la Ville de Villeurbanne, ce réseau est composé d'ADL (association pour le développement local), AVDL (association villeurbannaise pour le droit au logement), le CCAS, le centre d'animation Saint-Jean, le centre social de Cusset, le centre social des Buers, la Maison sociale des Brosses, la Mission locale de Villeurbanne, France Travail, le CCAS et des services de la Ville de Villeurbanne.



Évolution du nombre de situations traitées à Villeurbanne par an depuis 2010



PRINCIPALES INFORMATIONS

→ En 2023, 69 situations potentiellement discriminatoires ont été repérées et traitées dans les différents dispositifs d'accès au droit de la non-discrimination et d'aide aux victimes de discrimination de Villeurbanne (le réseau de vigilance LCD, les permanences juridiques d'avocat.e et du Défenseur des droits).

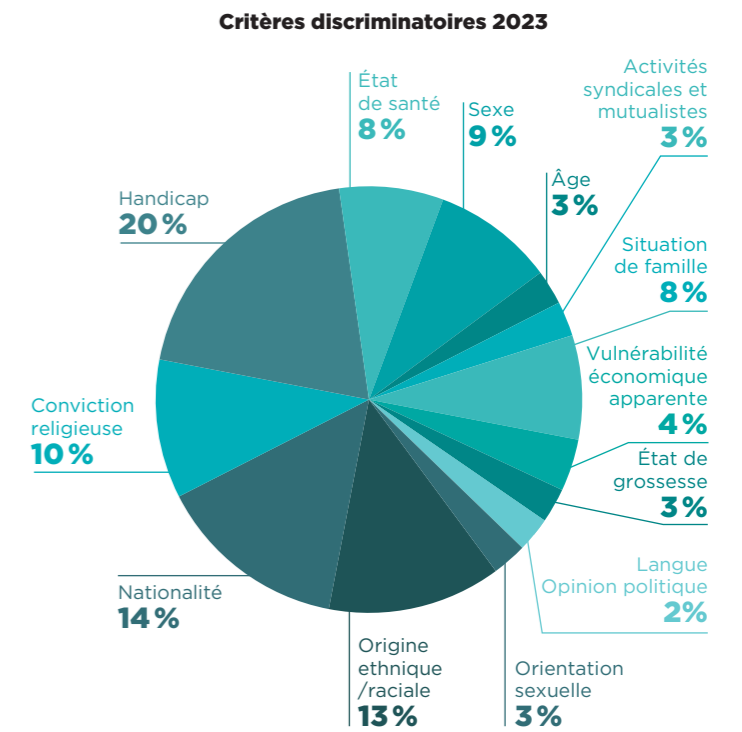
LES DISCRIMINATIONS

Les discriminations ethno-raciales représentent 37% des situations de discrimination traitées à Villeurbanne. Les discriminations à la nationalité (14%) concernent essentiellement des discriminations directes ou indirectes dans l'accès à l'emploi, au logement social et aux prestations sociales, liées pour la plupart à la problématique des récépissés et délais d'attente pour le renouvellement des titres de séjour. Le critère de l'origine ethnique supposée, est en forte diminution par rapport aux données 2022 (36%), ce qui s'explique par le plus faible recours aux permanences du Défenseur des droits pour ce motif. Les situations de discriminations ethno-raciales continuent de représenter la moitié des situations remontées par le réseau de vigilance, et 40% des situations traitées par la permanence juridique. Les situations liées aux convictions religieuses (10%) concernent des discriminations à l'encontre de femmes musulmanes portant le foulard dans l'accès à l'emploi et la formation principalement. Les discriminations liées au handicap (20%) et à l'état de santé (8%) ont doublé entre 2022 et 2023, ce qui témoigne d'une bonne identification du Défenseur des droits par les personnes concernées. Les discriminations liées au sexe (8%) maintiennent leur niveau de l'an dernier. Viennent ensuite la situation de famille (en hausse), les discriminations liées à la vulnérabilité économique, et à l'appartenance syndicale, l'état de grossesse, l'âge et l'orientation sexuelle.

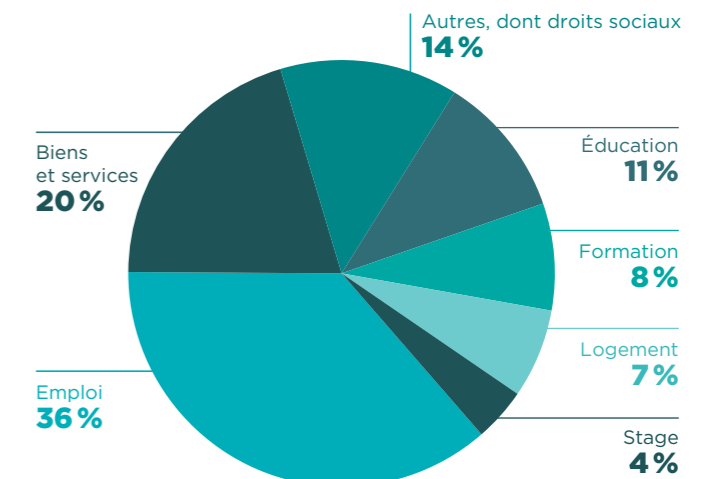
48% des situations enregistrées ou traitées à Villeurbanne relèvent du domaine de l'emploi (l'accès à et en cours d'emploi) et de la formation professionnelle : 36% pour l'emploi, 8% pour la formation professionnelle et 4% pour les stages, peu repérés jusqu'à présent.

Le domaine des biens et des services confirme sa hausse avec 20% des situations : elles concernent des discriminations à l'accès aux soins, à l'accès aux services publics et à l'offre sportive, culturelle et de loisirs. Les discriminations dans d'autres domaines dont l'accès à des droits ou des prestations sociales sont en forte hausse, représentant 14% des situations contre 6% l'année dernière. Elles sont principalement liées à la problématique des renouvellements des titres de séjour et des suspensions de droits sociaux.

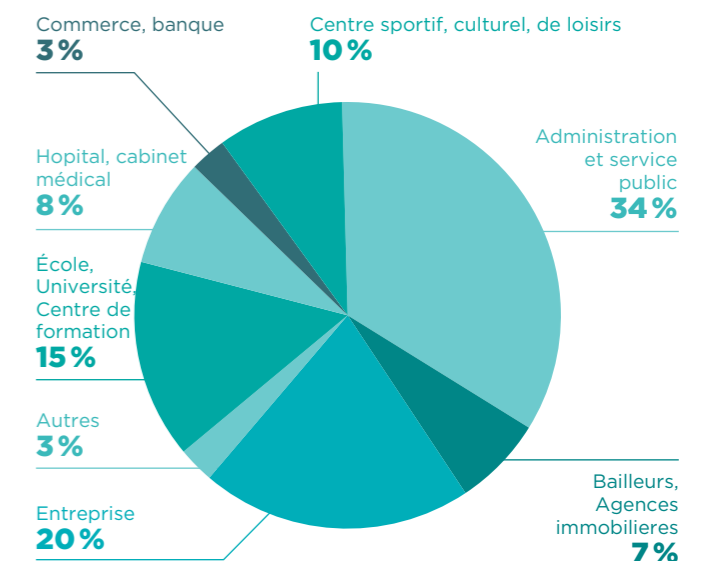
Le domaine de l'éducation est en légère hausse (11%) quand les situations repérées dans le logement (7%) confirment la baisse constatée depuis 2022.



Domaines de discrimination 2023



Lieux de discrimination 2023



S'ENGAGER



LE RÉSEAU DE VIGILANCE POUR L'ÉGALITÉ ET LA NON DISCRIMINATION

QUOI ?

La Ville de Villeurbanne anime un réseau de vigilance en faveur de l'égalité et de la non discrimination. Composé d'une dizaine de partenaires, ce réseau s'est construit progressivement avec des professionnel.les de l'intermédiation de l'emploi - ADL (association pour le développement local), les permanences emploi formation des centres sociaux, la Mission locale et France Travail -, du logement - AVDL (association villeurbannaise pour le droit au logement) et de l'action sociale (le CCAS), la Ville de Villeurbanne, des juristes mais aussi des sociologues.

POURQUOI ?

Le réseau se donne pour mission de repérer, traiter et rendre visible les situations discriminatoires pour ne pas les co-produire.

COMMENT ?

Depuis sa création, le réseau de vigilance a repéré et traité près de 370 situations de discriminations, le plus souvent en intervenant auprès des structures repérées pour un rappel au droit. Il écoute aussi les personnes discriminées et les oriente vers des permanences juridiques dédiées. Les membres du réseau participent également à des ateliers pour travailler spécifiquement certaines questions comme l'objectivation des critères de sélection des candidat.es, les arguments à déployer face à des demandes discriminatoires de la part d'employeurs, etc...

LE PROJET DE MAISON DE L'ÉGALITÉ, DES DROITS ET DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

QUOI ?

Une Maison de l'égalité, des droits et de la lutte contre les discriminations pour accueillir, orienter, accompagner et informer les habitant.es sur leurs droits, proposer un lieu ressources et de formation aux professionnel.les et bénévoles et encourager les projets communs.

POURQUOI ?

Engagement de mandat, ce projet s'inscrit dans la volonté de poursuivre et d'amplifier la lutte contre toutes les discriminations (liées au genre, à l'origine, au handicap, à la vulnérabilité économique, à l'exil...) à Villeurbanne. Après un diagnostic de plusieurs mois auprès des acteurs et actrices de terrain, une meilleure visibilité de la politique municipale de lutte contre les discriminations et un meilleur repérage des associations oeuvrant pour l'égalité par les habitant.es, sont ressortis comme un enjeu prioritaire. Construire des projets avec les personnes qui vivent les discriminations,

valoriser les actions innovantes mises en œuvre par les associations, créer des synergies entre elles au sein d'une maison commune, mieux identifier les permanences juridiques et d'accompagnement aux droits, améliorer la connaissance du droit de la non-discrimination auprès des habitant.es et des associations, afin de mieux les repérer et les combattre, font partie des attentes exprimées pour le projet de Maison.

COMMENT ?

L'appel à projet lutte contre les discriminations ainsi que des projets structurants sont d'ores et déjà lancés pour soutenir ce développement territorial. Une phase de co-construction sollicitera progressivement les différentes parties prenantes ; elle se déroulera tout au long de l'année 2025, rythmée par des ateliers de formation-action pour aboutir à un projet partagé.

LE SOUTIEN AUX ACTEUR.TRICES DE LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

QUOI ?

La deuxième édition de l'appel à projets «Lutte contre les discriminations» pour soutenir l'émergence et le développement associatif dans ce domaine, en lien avec le projet de Maison de l'égalité, des droits et de la lutte contre les discriminations.

POURQUOI ?

La politique de lutte contre les discriminations nécessite le soutien aux structures telles que les associations de défense des droits des personnes discriminées ou les associations qui mènent des projets structurants de lutte contre les discriminations. Ce soutien aux associations est au centre du projet de Maison et s'inscrit en cohérence avec le référentiel de la lutte contre les discriminations tel que développé à Villeurbanne.

COMMENT ?

Les projets doivent répondre aux critères suivants :

1. Les discriminations liées à l'origine sont une priorité au vu de leur prégnance, de leur croisement avec les inégalités dites sociales et de la faiblesse de la prise en charge actuelle.
2. Le développement du pouvoir d'agir des victimes de discrimination
3. L'aide à l'action par le droit pour permettre l'application du droit de l'anti-discrimination selon les différentes modalités permettant son effectivité.
4. L'expérimentation de méthodes ou d'actions innovantes en matière de lutte contre les discriminations systémiques en associant les différentes parties prenantes.

DES OUTILS au service des personnes discriminées pour informer et pour faire de la pédagogie du droit de l'anti-discrimination.

TROIS PROJETS ONT ÉTÉ SOUTENUS EN 2024

Prévention et lutte contre les discriminations au logement

Comprendre les parcours résidentiels des ménages les plus précaires et identifier les risques de discrimination dans l'accès au logement privé et social, porté par l'Association Villeurbannaise pour le Droit au Logement - AVDL

↓
6 000 €

Mobiliser collectivement le droit pour faire progresser l'égalité et la non discrimination

à destination des professionnel.les en lien avec des habitant.es dans le cadre de temps collectifs, par REAJI - Réseau Egalité Anti discrimination Justice Interdisciplinaire

↓
8 500 €

Se parler des discriminations, entre jeunes et adultes

avec 4 temps forts, du débat à la production d'outils appropriables pour « rendre visible et sortir de l'ombre » (spectacle, podcasts...), porté par la Permanence emploi-formation du centre social des Buers

↓
5 500 €

DES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS POUR LUTTER CONTRE LE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS RACIALES

AVEC LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA HAINE ANTI-LGBT

QUOI ?

Un projet de convention nationale de plan territorial de lutte contre les discriminations en préparation avec la DILCRAH, suite à une rencontre en avril dernier entre Agnès Thouvenot, 1^{re} adjointe à la Transition écologique, l'urbanisme, l'habitat et la ville durable, Agathe Fort, adjointe à la Ville inclusive, la lutte contre les discriminations et la santé, et le délégué inter-ministériel, qui a permis de convenir d'une collaboration autour du projet de Maison de l'égalité, des droits et de la lutte contre les discrimination afin d'inscrire notamment le projet, dans l'histoire de la commune.

POURQUOI ?

L'État s'est engagé dans un plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 (PRADO). La méthodologie développée vise à reconnaître la réalité de ces phénomènes, les objectiver par la mesure, mieux éduquer et former les acteurs, sanctionner, accompagner les victimes et à soutenir les acteurs et actrices de terrain.

COMMENT ?

La convention aura pour objectif de faciliter les ateliers de co-construction de la Maison avec les partenaires du territoire et de travailler avec les habitant.es sur l'histoire locale des immigrations et celle des luttes pour l'égalité.



AU SEIN DE LA COALITION EUROPÉENNE DES VILLES CONTRE LE RACISME

QUOI ?

Depuis 2009, Villeurbanne fait partie de la coalition qui rassemble 150 villes européennes. 88 d'entre-elles - dont Villeurbanne - étaient représentées lors de la dernière assemblée générale qui marquait les 20 ans de la coalition. Ce réseau travaille étroitement avec les institutions européennes et internationales (l'UNESCO en est membre).

POURQUOI ?

Pour partager les enjeux et les bonnes pratiques entre les villes européennes engagées et s'assurer que les conventions internationales, les recommandations ou déclarations ratifiées par les États sont appliquées et répondent à des problèmes concrets.

COMMENT ?

La coalition s'emploie à promouvoir un plan d'actions en 10 axes où figurent les objectifs de mesure du phénomène, de mise place de programmes locaux pour lutter contre les discriminations, de soutien et d'empowerment des victimes.

En adhérant, chaque membre s'engage à promouvoir une culture des droits humains et de la non-discrimination au niveau local, à mettre en œuvre le plan d'actions et à soumettre un rapport au comité directeur tous les 2 ans sur les mesures prises pour mettre en œuvre le plan.

(SE) FORMER

La formation est au cœur de l'action de lutte contre les discriminations. Elle permet d'apporter des connaissances, de construire un vocabulaire et une culture commune et d'outiller des professionnel.les pour repérer les discriminations, les analyser et être prêt.es au changement de pratiques. Les formations concernent à la fois les agent.es de la collectivité et les partenaires du territoire.

FORMER LES AGENT.ES DE LA COLLECTIVITÉ

1. Stages d'autodéfense féministe pour les agentes de la Ville

QUOI ?

Dans le cadre du plan de formation du personnel, la Ville met en place, depuis 2017, des stages d'autodéfense féministe à destination des agentes. La formation a pour objectif de permettre aux participantes de faire face aux situations de violences sexistes et sexuelles auxquelles elles peuvent être confrontées, en tant que femmes, sur leur lieu de travail, en famille ou entre ami.es, lors de déplacements ou de sorties.

COMMENT ?

Ces stages d'une durée de deux demi-journées, assurés par l'association villeurbannaise Impact, apportent des techniques verbales, notamment issues de la communication non-violente et des techniques physiques pour se protéger, éviter des situations de violence ou stopper des agressions. 3 sessions ont eu lieu en 2024 et qui ont permis de former plus d'une trentaine d'agentes.

2. Le théâtre-forum pour sensibiliser le personnel à la lutte contre les discriminations

QUOI ?

Le théâtre-forum est un outil d'éducation populaire qui vise à mettre en scène des situations d'inégalités et d'injustices et à élaborer des moyens concrets d'action pour y répondre. L'objectif de ces sessions est de sensibiliser les agent.es aux questions de discriminations et d'élaborer collectivement des stratégies d'action en tant que victime, témoin, responsable hiérarchique, représentant.e du personnel.

COMMENT ?

Cette sensibilisation a été mise en place sur la proposition de la Commission contributive interne égalité et non-discrimination. Les scènes, s'inspirant de situations vécues, ont été co-écrites par les membres du groupe de travail «Libérer la parole» et ont été présentées par une compagnie de théâtre professionnelle. Lors de chaque séance, les scènes théâtrales sont analysées collectivement et rejouées suite aux propositions du public. 3 sessions de théâtre-forum ont eu lieu entre février et mars 2024 et près de 140 agent.es ont été sensibilisé.es.



Séance de théâtre-forum, le 15 février 2024, avec les agent.es de la Ville au Palais du travail.



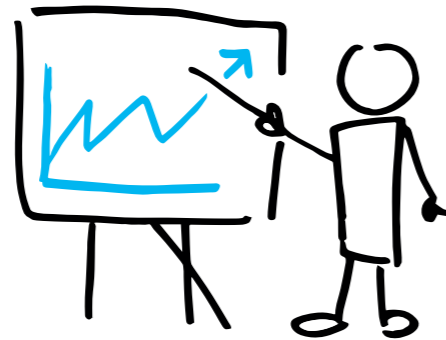
3. Des webinaires pour sensibiliser contre les violences sexistes et sexuelles et à l'inclusion des personnes LGBT+ au travail

QUOI ?

Organisés par la Métropole dans le cadre du Plan métropolitain de lutte contre les discriminations dans l'emploi, deux webinaires ont été proposés aux agent.es de la Métropole, des villes de Villeurbanne et Lyon entre mars et juin 2024. Le premier «Blague pourrie ou propos illicite?» était consacré au sujet des violences sexistes au travail et le second portait sur l'inclusion des personnes LGBT+ au travail.

COMMENT ?

Animé par une juriste spécialiste pour le premier et par l'association l'Autre Cercle pour le second, ces deux webinaires ont permis de donner des clés pour distinguer les blagues des compliments ou de la convivialité, repérer les comportements illicites et pratiques discriminatoires au travail. Au total, environ 70 agent.es villeurbannais.es y ont participé.



FORMER LES PARTIES PRENANTES DE VILLEURBANNE

1. Formation des partenaires du réseau de vigilance

QUOI ?

Comme chaque année, les nouveaux.elles professionnel.les des structures membres du réseau de vigilance pour l'égalité et la non discrimination et des services de la Ville sont formé.es. Ces formations se déroulent sur 2 jours et sont co-animées par un sociologue, Olivier Noël de l'Iskra, et par la mission lutte contre les discriminations qui anime le réseau.

COMMENT ?

Après une journée consacrée au cadre de la lutte contre les discriminations, des ateliers permettent de s'outiller pour utiliser le droit comme norme de régulation des pratiques et pour prendre en compte la parole et les vécus des personnes accompagnées victimes de discrimination. Deux sessions de formation en février et en septembre 2024 ont permis de former une vingtaine de professionnel.les de la Mission locale de Villeurbanne, des associations d'accompagnement à l'emploi et au logement et de la ville de Villeurbanne.

2. Formation des partenaires engagés dans la lutte contre les discriminations

QUOI ?

Deux jours de formations à destination des élu.es, services de la Ville et partenaires associatifs, concernés et engagés dans la lutte contre les discriminations, autour d'une question : «Comment circuler dans les polémiques grâce aux sciences sociales?». Objectif : partager les difficultés, les réflexions et les idées pour soutenir l'action et faire culture commune.

COMMENT ?

Suivie par une dizaine de participant.es, la formation animée par l'association Entre-autres, s'appuie sur des méthodes issues de l'éducation populaire, de lecture critique et de lecture collective, afin de mieux mobiliser les apports des sciences humaines et sociales dans la compréhension des problématiques liées aux discriminations raciales et intersectionnelles, éclairer les pratiques et les méthodes d'action.

DÉBATTRE ET ÉCHANGER POUR NOURRIR L'ACTION

LA SEMAINE DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES



QUOI ?

Du 20 au 26 novembre 2023, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, la ville de Villeurbanne et ses partenaires ont organisé plusieurs événements ouverts au grand public.

PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

- Une conférence organisée par la Ville sur la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et discriminatoires dans les événements culturels et festifs ;
- Une rencontre avec les professionnel.les de l'association VIFFIL-SOS Femmes accompagnant les femmes victimes de violences conjugales ;

- Une rencontre avec l'association Impact, qui propose des stages d'autodéfense féministe ;
- Une exposition des affiches de l'association Jeux Demain au CCVA ;
- Un spectacle abordant les thèmes de l'inceste et du viol organisé par l'association Filactions ;
- Une conférence-débat sur la prise en charge pluridisciplinaire des violences faites aux femmes organisée par les professionnel.les du Médipôle Hôpital Mutualiste ;
- Une balade urbaine pour découvrir des femmes qui ont marqué l'histoire de Villeurbanne par leurs idées, leurs actions, leur métier, proposée par l'association Filactions.



LA 9^E ÉDITION DES SEMAINES DES HANDICAPS

QUOI ?

La 9^e édition des Semaines des handicaps du 13 au 25 mai 2024, au cours de laquelle la Ville a mis en avant les actions des associations et des structures partenaires locales. Après avoir mis l'accent sur l'éducation et la culture lors des éditions précédentes, la thématique du sport a été retenue pour 2024, en écho à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques par la France.

COMMENT ?

Cette année encore, les semaines villeurbannaises des handicaps ont été rythmées par des tables rondes, des rencontres, des spectacles, des expositions, des projections, des ateliers et animations ludiques, sportives et sensorielles. L'objectif est de venir échanger, témoigner, comprendre les obstacles et discriminations vécues par les personnes en situation de handicap et sensibiliser sur la diversité des handicaps : qu'ils soient moteurs, sensoriels, mentaux, cognitifs ou encore psychiques. Au

total, 33 événements ont été organisés lors de cette 9^e édition, dont une table-ronde organisée par la Ville autour des enjeux de l'accessibilité de l'offre sportive. Plus de détails dans le rapport « Notre action en matière de handicap ».



Athlétisme adapté avec l'ASVEL pour jeunes avec TSA ou avec déficience intellectuelle

LES 40 ANS DE LA MARCHÉ POUR L'ÉGALITÉ ET CONTRE LE RACISME

QUOI ?

En octobre 1983, suite à de violents affrontements entre des jeunes et des policiers aux Minguettes, à Vénissieux, la première Marche pour l'égalité et contre le racisme part de Marseille. Après un départ timide, les rangs grossissent au fur et à mesure de la progression vers Paris où 100 000 participant.es sont rassemblés le 3 décembre.

COMMENT ?

40 ans après cette manifestation historique, le marcheur et artiste Farid L'Haoua a exposé 80 photos à l'Hôtel de Ville de Villeurbanne du 28 novembre au 15 décembre 2023. Marcheur « permanent », il a capturé 200 photos sur le trajet menant à Paris. Cette exposition est revenue sur ce moment inédit et historique de mobilisation pacifique contre les crimes racistes et pour l'égalité, et s'est accompagnée de plusieurs temps de débat et d'échanges sur l'enjeu de continuer à transmettre la mémoire des luttes, notamment auprès des jeunes.



Marche pour l'égalité et contre le racisme 1983

AGIR POUR CHANGER

La prévention et la lutte contre les discriminations s'inscrivent dans plusieurs engagements et plans d'action, souvent pluri-partenariaux. Des actions spécifiques en faveur de l'égalité femmes-hommes, la lutte contre les discriminations par le droit avec les permanences juridiques et le soutien aux associations, structurent aussi l'action villeurbannaise.



FAVORISER L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE EN INTERNE : UN NOUVEAU PLAN D'ACTION POUR 2024-2026

QUOI ?

Le deuxième plan d'action pour l'égalité et la non-discrimination professionnelle pour les années 2024 à 2026.

POURQUOI ?

L'établissement d'un plan d'action sur l'égalité professionnelle femmes hommes est une obligation légale. La Ville a élargi le champ des critères afin de prendre en compte d'autres discriminations, notamment celles liées à l'origine ethnique et au handicap. Le second plan a été élaboré dans l'objectif de prendre en compte les enjeux pointés par le rapport de situation comparé produit sur les trois critères du sexe, de l'origine supposée et de la situation de handicap ainsi que par l'enquête interne concernant les comportements LGBTQI+phobes.

COMMENT ?

Ce plan d'action, co-piloté par la mission lutte contre les discriminations et la direction des ressources humaines a été construit dans une démarche associant les membres de la Commission contributive interne égalité qui a travaillé plus d'un an et demi sur des propositions qui ont été dans leur quasi-totalité intégrées dans le plan. Des temps spécifiques ont été également organisés avec les manager.es et avec

les organisations syndicales et le plan d'action a été validé par le Comité social territorial (CST) de juin 2024.

PRINCIPALES ACTIONS PRÉVUES

- Formation des manager.es à la non-discrimination
- Réalisation d'une étude-formation-action sur l'égalité de traitement dans le recrutement en fonction du sexe, de l'origine et de la situation de handicap
- Intégration des enjeux d'égalité et de non-discrimination dans le travail sur l'évolution des régimes indemnitaires, afin de corriger des inégalités structurelles.

ET AUSSI

En 2024, le dispositif de signalement et de traitement des discriminations qui existe depuis 2014, a bénéficié de la modernisation du système d'alerte des risques professionnels avec la création d'une nouvelle plateforme en ligne. Le dispositif peut désormais être saisi par les témoins mais aussi par les prestataires et par les candidat.es aux offres d'emploi de la Ville. Pour les situations de discriminations, les agent.es peuvent également continuer de contacter directement une juriste externe spécialisée.

Pour accompagner la sortie du nouveau dispositif, une campagne de communication a été menée afin de sensibiliser les agent.es aux situations de discriminations, harcèlement sexuel et discriminatoires. Des affiches et des flyers ont été diffusés dans l'ensemble des services de la Ville.

LA COMMISSION CONTRIBUTIVE INTERNE ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION

QUOI ?

La Commission contributive interne pour l'égalité et la non-discrimination dans l'emploi fonctionne depuis avril 2022. Elle compte une quarantaine de membres : agent.es de la collectivité et représentant.es syndicaux.les. Son objectif est de mieux associer le personnel à la mise en place de l'action de lutte contre les discriminations dans l'emploi de la collectivité.

COMMENT ?

La commission a participé à l'élaboration du plan d'action pour l'égalité et la non-discrimination professionnelle 2024-2026. Réaliser un audit sur la prise en charge de l'inaptitude des agent.es, mener un travail sur les régimes indemnitaires sous le prisme de l'égalité et de la non-discrimination, sensibiliser les agent.es à la non-discrimination via le théâtre forum, sont quelques exemples des propositions d'actions de la commission qui ont été intégrées dans le plan.

Lors de la dernière réunion plénière, le 29 mars 2024, ses membres ont déterminé de nouvelles thématiques de travail : l'égalité de rémunération, les discriminations dans le parcours professionnel, santé et handicap et information. La Commission continue son travail afin de suivre la mise en œuvre du plan d'action.



PRÉPARER LE PROCHAIN PLAN THÉMATIQUE DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS DANS LA SANTÉ

QUOI ?

L'action de lutte contre les discriminations s'est déployée à Villeurbanne via des plans d'action thématiques structurés et de changement de pratique sur le territoire (emploi, logement, crédit bancaire, orientation scolaire). Sur ce mandat, le plan d'action porte sur la santé, autour de trois questions prioritaires : l'accès aux soins, la problématique de la prise en charge, l'impact des discriminations sur la santé.

POURQUOI ?

Inscrit dans le Contrat local de santé, il correspond aux remontées de terrain et aux propositions des partenaires désignant la prévention et la lutte contre les discriminations, notamment à l'origine, comme prioritaire.

COMMENT ?

Fin novembre, un séminaire sera organisé afin de lancer la démarche. Il réunira des professionnel.les de santé publics et privés, des services de la Ville, des institutions et associations concernées, mais aussi des chercheur.es et des spécialistes du sujet afin de partager les connaissances et les enjeux. Des ateliers de formation-action avec les partenaires mobilisés, seront ensuite organisés afin de co-construire le futur plan d'action prévu pour 2025.

COMPRENDRE ET PRÉVENIR LES DISCRIMINATIONS DANS LE LOGEMENT

QUOI ?

Soutenu par la Fondation de France, ce projet porté par le réseau RECI (Ressources pour l'égalité des chances et l'intégration) vise à mobiliser un groupe d'acteurs locaux de plusieurs territoires et inter-institutions (collectivités, bailleurs, État, associations...) afin de construire et de mettre en œuvre des stratégies locales de prévention des discriminations dans le logement, en particulier celles liées à l'origine.

POURQUOI ?

La participation de la Ville au projet du réseau RECI s'inscrit dans la volonté de poursuivre le travail engagé dans le cadre du plan de lutte contre les discriminations au logement, qui avait donné lieu en 2017 au premier testing réalisé par une collectivité sur les discriminations au genre et à l'origine dans l'accès au logement privé.

COMMENT ?

Le Réseau RECI propose un cycle de journées d'échanges de pratiques et de qualification collective. La méthode proposée s'attache aussi à expérimenter une forme de travail visant à favoriser la «vigilance» aux inégalités et discriminations dans les organisations des membres du groupe, en fonction des problèmes identifiés par les citoyen.nes. Les résultats de ce projet sont attendus pour fin 2026.

UN NOUVEAU PLAN POUR LUTTER CONTRE LA HAINE ET LES DISCRIMINATIONS LGBTIQ+

QUOI ?

La signature par la Ville du deuxième plan d'action local pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBTIQ+ pour les années 2024-2026.

COMMENT ?

Piloté par la Préfecture, ce plan d'action est le fruit d'un travail partenarial ayant impliqué : le Procureur de la République, le tribunal judiciaire de Lyon, le rectorat de l'Académie de Lyon, la Métropole de Lyon, la ville de Lyon, la ville de Villeurbanne, la gendarmerie nationale, la police nationale, l'Agence régionale de santé, le centre LGBTQIA+ de Lyon, la chaire LGBTQIA+ Université Lyon 1, ainsi que les associations locales, notamment la fondation Le Refuge, SOS homophobie, Cargo, Les Audacieuses et les Audacieux, Mémoires minoritaires. Le plan d'action, articulé autour de 5 axes - éducation, sport, culture, lutte contre les vulnérabilités et santé, accompagnement des victimes, communication - rassemble un certain nombre d'actions et d'engagements pour chaque signataire.

PREMIÈRE RÉALISATION

Du 24 au 30 juillet 2024, dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, une campagne de sensibilisation sur les LGBTIQ+phobies, a été déployée sur les panneaux d'affichage de la Métropole de Lyon dont la Ville de Villeurbanne.



UNE CHARTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES, SEXISTES ET DISCRIMINATOIRES DANS LES ÉVÉNEMENTS PUBLICS

QUOI ?

Suite au lancement d'un groupe de travail en 2022 sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles, sexistes et discriminatoires dans les événements culturels et festifs, une charte a été formalisée par une quinzaine de partenaires, s'engageant à mettre en place des dispositifs de signalement, de traitement et de suivi, à former les équipes et à informer et sensibiliser les publics.

COMMENT ?

Le réseau est animé par la Ville. Il permet de faciliter la réalisation des engagements via l'échange de bonnes pratiques et le suivi collectif. Une formation juridique ainsi que des outils de suivi des engagements sont proposés aux membres.

LES PREMIERS SIGNATAIRES DE LA CHARTE

- Structures organisatrices d'événements culturels et festifs : l'association le Club des 24 heures de l'INSA, l'association Carnaval solidaire, Compagnie les Lueurs, CCO, CMTRA, Transbordeur, Mediatone, Toï toï le Zinc, Ville de Villeurbanne
- Associations de prévention des violences sexistes et sexuelles et de défense des droits des groupes minoritaires : Filactions, Frisse, SOS Homophobie, Purple effect.

VALORISER LES FEMMES QUI FONT VILLEURBANNE : LA SAISON PLURIELLES AU RIZE

QUOI ?

La saison 2023-2024 au Rize était consacrée à la place des femmes dans la société et aux combats pour l'égalité avec l'exposition «Plurielles, les femmes font Villeurbanne».

COMMENT ?

L'exposition rend visible des Villeurbannaises d'hier et d'aujourd'hui et hommage à leur rôle et à leur place dans l'histoire de la ville. Les raisons de l'occultation de nombreuses d'entre-elles sont explorées et expliquées, ainsi que l'évolution des représentations des femmes au cours de l'histoire locale et nationale. Un espace ludique et interactif « Faire et défaire le genre » sensibilise aux stéréotypes de genre, amène à s'interroger par exemple sur le féminisme, les codes vestimentaires ou encore sur la notion d'inter-sectionnalité. Près de 8000 personnes ont visité l'exposition et 80 visites guidées ont été organisées par les équipes du Rize, dont 65 dans le cadre scolaire et périscolaire.

En écho à l'exposition, de nombreux événements ont rythmé la saison - rencontres, spectacles, tables-rondes, ateliers, balades urbaines - pour sensibiliser aux inégalités et discriminations de genre, valoriser les parcours et les combats pour l'égalité.

QUELQUES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

- **Table ronde « À l'intersection du genre, de la race et de la classe : ce que les parcours nous disent »**, avec les chercheuses du Rize ayant travaillé sur les parcours professionnels, migratoires, résidentiels et matrimoniaux de femmes de Villeurbanne.
- **Cycle de 4 rencontres « Infusions féministes »** autour de l'installation du même nom qui propose 30 minutes de récit de vie des femmes qui ont marqué l'histoire du journalisme, du sport, de la médecine et des sciences.
- **Balades urbaines « Où sont les femmes? »**, proposées par l'association Filactions à trois reprises pour découvrir des femmes ouvrières, artistes, actrices, militantes, médecins ou encore sportives qui ont laissé leur empreinte à Villeurbanne.
- **Le spectacle « Quand je serai grande tu seras une femme ma fille » de la compagnie Caravane**, inspiré d'entretiens avec des femmes de 18 à 92 ans, ce spectacle établit, à travers quatre personnages, un état des lieux de la condition des femmes, des désirs et de l'évolution des femmes durant ces quatre-vingts dernières années.
- **La Fête du Rize** organisée à l'occasion des Journées européennes du Matrimoine et du Patrimoine, le 21 septembre 2024, plusieurs événements et animations conviviales et festives ont été proposées notamment par des associations féministes et LGBTIQ+.



ET AUSSI :

La Ville mène une politique de dénomination de rues, d'espaces publics et d'équipements qui vise, entre autres, à rendre hommage aux femmes qui ont marqué l'histoire locale, nationale et internationale. Courant 2023-2024, une dizaine d'espaces publics ont ainsi été dénommés du nom de **Simone de Beauvoir** (1908-1986), philosophe, essayiste et romancière féministe française, **Gisèle Halimi** (1927-2020), avocate, militante féministe et femme politique franco-tunisienne, **Jeanne Barret** (1740-1807), exploratrice et botaniste française, **Alice Ball** (1892-1916), chimiste afro-américaine connue pour avoir développé l'un des traitements les

plus efficaces contre la lèpre, **Suzanne Lacore** (1875-1975) femme politique française, l'une des premières à faire partie d'un gouvernement français en 1936, **Lina Cretet** (1931-2001), ouvrière de textile, militante syndicale et conseillère municipale de Lyon, **Marie-Louise Rochebillard** (1860-1936) syndicaliste française, **Alice Milliat** (1884-1957) nageuse, hockeuse et rameuse française, **Mélinée (Soukémian)** et **Missak Manouchian (1913-1989)**, couple de résistant.es arméniens.

SOUTENIR LES ASSOCIATIONS

QUOI ?

Dans le cadre de la politique de lutte contre les discriminations, la Ville souhaite apporter une aide aux associations qui participent à la prévention ou la lutte contre les discriminations.

POURQUOI ?

Ce soutien aux associations ou partenaires s'inscrit dans le développement de la dynamique locale, en synergie avec l'action municipale et en cohérence avec le projet de Maison de l'égalité, des droits et de la lutte contre les discriminations.

LES SUBVENTIONS ATTRIBUÉES EN 2024

(hors appel à projets)

→ **Femmes Informations Juridiques Internationales Auvergne-Rhône-Alpes (FIJI)**, association régionale qui défend les droits des femmes en matière de droit international de la famille - **9 000 euros** lui ont été attribués.

→ **Filactions**, association de prévention des violences sexistes et conjugales, a reçu **2 300 euros** de subvention : **1 300 euros** de fonctionnement et **1 000 euros** pour le projet d'une soirée de stand-up et de débat organisée durant la semaine de lutte contre les violences faites aux femmes.

→ **Geek and gamers LGBT+** qui a pour objectif de valoriser la reconnaissance, la visibilité et l'épanouissement des modes de vie geeks et gamers parmi les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et trans a reçu **1 500 euros** pour l'organisation du Gaymer Festival 2024.

→ **L'association Impact**, association d'autodéfense féministe, a reçu **2 000 euros** pour son fonctionnement.

→ **L'association Jeux demain** a reçu **1 500 euros** pour le projet de festival Coup d'éclat pour sensibiliser au différentes formes de discriminations.

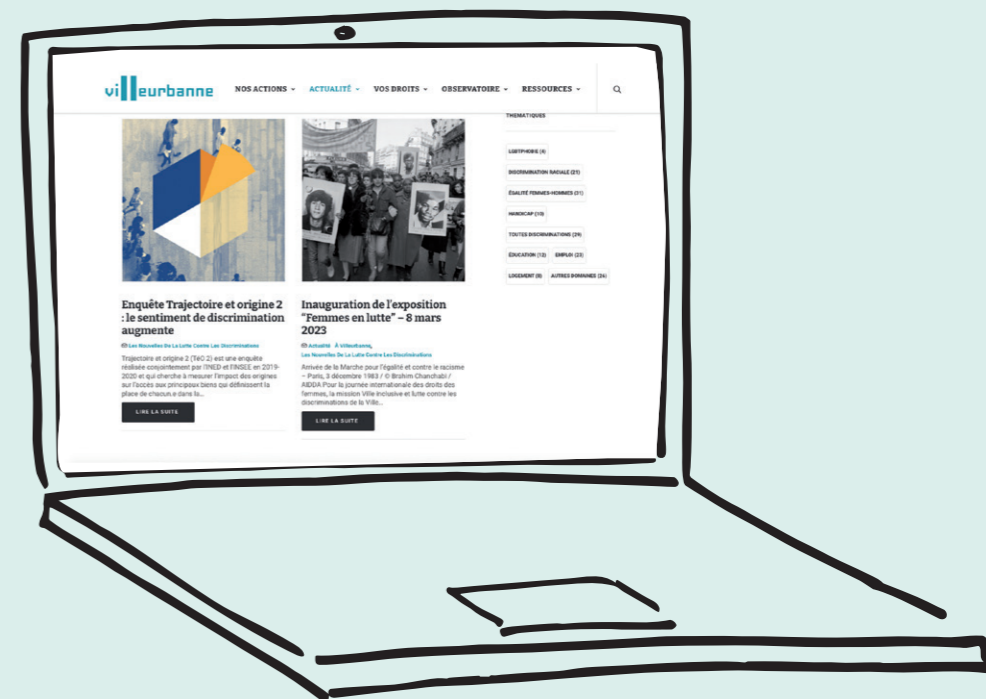
→ **Le Planning familial du Rhône**, association départementale du Mouvement pour le Planning Familial qui œuvre pour l'information et l'orientation sur les questions de la sexualité a reçu **10 000 euros** de subvention de fonctionnement.

→ **Réseau Égalité Anti-discrimination Justice Interdisciplinaire (Réaji)** a reçu **8 500 euros** pour les permanences juridiques de lutte contre les discriminations tenues par une avocate à ADL et l'aide à l'animation de rencontres sur les discriminations avec des personnes en recherche d'emploi.

→ **Si/si, les femmes existent**, association ayant pour objectif de promouvoir la mémoire et la représentation des femmes qui ont marqué l'histoire, a reçu **1 000 euros** de subvention pour le projet d'une lecture-causerie et pour une installation-performance « C'est sous la douche qu'on pleure en premier ».

→ **Violences Intra-Familiales Femmes Informations Libertés (VIFFIL)**, association de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants a reçu **51 000 euros** en subvention de fonctionnement. Elle a également reçu une subvention de **32 000 euros** pour le financement d'un poste d'intervenant.e social.e au commissariat de police de la ville conformément à la convention triennale signée en 2021.

Près de 10 000 euros de subventions ont d'ores et déjà été attribués pour l'année 2024 à **une dizaine d'associations** œuvrant dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap et dans l'accès aux droits (détail dans le rapport « Notre action en matière de handicap ».).



SITE INTERNET NONDISCRIMINATION.VILLEURBANNE.FR

Un site dédié à la lutte contre les discriminations a été créé début 2019. Destiné aux partenaires de l'action villeurbannaise et aux citoyen.nes, il est accessible sur :

→ <https://nondiscrimination.villeurbanne.fr/>

Le site vise à informer sur les engagements pris, les principales réalisations, les partenaires, ainsi que sur le cadre juridique de la lutte contre les discriminations. Le site permet également de suivre les dernières actualités locales et nationales en la matière. La rubrique « ressources » comporte des outils d'information et de sensibilisation sur les différents critères et domaines de discrimination.

En vous connectant sur le site, vous pouvez aussi vous inscrire pour recevoir tous les deux mois, la lettre d'info « Lutte contre les discriminations » et nous aider à diffuser les bonnes pratiques.



PERMANENCES JURIDIQUES LCD À VILLEURBANNE

→ Permanence de la déléguée du Défenseur des droits

Maison de Justice et du droit
52, rue Racine
69100 Villeurbanne

Le mercredi de 9 h à 12 h (sur rendez-vous)
Tél. : 04 78 85 42 40

→ Permanence de l'association REAJI avec une avocate

à ADL
13, rue du Docteur-Ollier
69100 Villeurbanne

Le mercredi de 9 h à 12 h (sur rendez-vous)
Tél. : 04 78 85 22 22

Joindre la mission

missionlcd@mairie-villeurbanne.fr

SITE INTERNET
NONDISCRIMINATION.VILLEURBANNE.FR

vi||eurbanne